

# Bilan du Conflit départemental de la Distribution du mois de Mai 2008 !!!

Marseille le 17 Juillet 2008

## ☒ Une lutte courageuse :

A l'heure où *La Poste* poursuit sa vision ultra libérale à travers ses projets de restructurations au Courrier avec *Cap Qualité Courrier* et *Facteur d'Avenir* qui visent à réduire massivement le nombre d'emplois et à flexibiliser le métier de Facteur, où les salariés rencontrent une crise majeure du pouvoir d'achat et de pouvoir vivre mieux.

Après le travail de communication intense de la *Direction de La Poste* pour semer le doute dans les esprits des personnels et diviser les postiers à travers des forums dans tous les groupements, des promesses de promotions, des menaces et pressions sur les agents revendicatifs, un conflit départemental illimité a démarré à la distribution le 14 Mai 2008 à l'appel de *SUD PTT 13* et de la *CGT Poste*.

Entre 300 et 500 facteurs de 25 centres courrier se sont inscrits successivement dans le conflit départemental. La mobilisation n'a malheureusement pas été suffisante pour gagner sur toutes nos revendications :

- Remise en cause « les tournées sécables ».
- Prime à la vie chère.
- Baisse des cadences.
- Maintien du TG dans les centres courrier.



## ☒ Quelques avancées locales obtenues :

**Martigues CCT1 :** *La Poste* s'est engagée dans un relevé de décision à prendre en compte les spécificités locales à travers les normes et les cadences de la distribution. Un scénario d'organisation avec une semaine de repos de cycle avec un jour de repos différent d'une semaine à l'autre sera proposé. La possibilité d'avoir **qu'une seule tournée sécable par équipe** a également été actée ainsi que **l'absence d'auto remplacement sur le centre**.

**Fos sur Mer CCT1 :** *La Poste* avait acté un scénario d'organisation avec le personnel non gréviste et certaines Organisations Syndicales et pensait à ce titre que tout était joué sur ce centre mais ceci était sans compter sur la détermination des grévistes qui ont réussi à obtenir une nouvelle organisation intégrant **une équipe de 13 Facteurs avec une seule tournée sécable et un régime très proche des 35H**.

Quelques petites avancées locales ont été actées par *La Poste* sur Arles CDIS, La Ciotat, Velaux, Marseille 01, 04, 06, 08 Colis, 13, 14 et 15.

Même si cette lutte n'a pas permis de déboucher sur un relevé de décision départemental sur les revendications du personnel, celle-ci a révélé une rupture entre la *DOTC 13* et nombre de facteurs des Bouches du Rhône.

## **La DOTC 13 n'a pas gagné la bataille des idées auprès des personnels !!!**

## ⊗ La Poste contre le Droit de Grève :

Après le Service Minimum imposé par le Gouvernement, *La Poste* a inventé « le droit de Grève postal minimum » avec des atteintes au droit constitutionnel majeures par le placement en absences irrégulières des personnels grévistes.

Pour *La Poste*, on ne peut pas prendre un mouvement de grève en cours sans être placé en absence irrégulière, or la Cour de Cassation (la Haute Instance Judiciaire) a tranché à plusieurs reprises cette question en déclarant : « *Un salarié se bornant à rejoindre un mouvement en cours ne peut être considéré comme étant en absences irrégulières...* ». Mais *La Poste* se prend pour « une principauté juridique » en appliquant illégalement des restrictions au droit de grève afin de casser les mouvements sociaux.

A travers ce conflit, *La Poste* est allé beaucoup plus loin qu'auparavant dans la remise en cause du droit de grève en embauchant des intérimaires sur des tournées de grévistes dans les centres courriers (et non dans des centres parallèles comme avant), en exerçant des fortes pressions sur les personnels grévistes.

**Quand il s'agit de casser la grève, *La Poste* possède un budget illimité pour embaucher des intérimaires sur les tournées de grévistes, pour mandater des huissiers de justice pour que ceux-ci épient et notifient tous les faits et dires des militants syndicaux et des personnels.**

**Info de dernière minute : *La Poste* condamnée par le TGI de Nanterre pour avoir déclaré irrégulier les préavis de 59 minutes de SUD PTT 92. *La Poste* ne peut se faire juge sur la légalité d'une grève...**

## ⊗ L'absence d'une vraie unité syndicale :

☛ A l'heure où l'ensemble des salariés est attaqué de toutes parts dans les projets de restructurations de *La Poste* et du gouvernement, nous aurions pu espérer que toutes les Organisations Syndicales soutiennent les luttes menées par les postiers pour améliorer leurs conditions de vie au travail ainsi que leur pouvoir d'achat...

☛ Malheureusement, ce conflit du mois de Mai 2008 a démontré que sur le département seuls *SUD PTT 13* et la *CGT Poste* ont pris leurs responsabilités avec le personnel de la distribution.

☛ Pour *SUD*, cette absence d'unité syndicale a pesé dans ce conflit, ce qui est regrettable pour les salariés mais également pour l'avenir du syndicalisme dans le département car malgré nos différences, il nous semble que l'intérêt des salariés doit primer sur l'avenir des appareils syndicaux. **En ce qui nous concerne, nous continuerons à appeler à l'unité des salariés et des organisations syndicales pour contrer les projets de *La Poste*.**

☛ *SUD* a tenté de durcir le conflit sans recevoir le soutien de la *CGT Poste* qui condamnait publiquement devant la direction toute tentative de durcissement du conflit et d'action contre *La Poste*. *SUD* a insisté en assemblée générale et a obtenu que ce conflit soit porté sur la place public, hors du champ postal, avec la manifestation dans Marseille et le rassemblement devant la Préfecture.

**Malgré ces divergences, *SUD PTT 13* a maintenu l'unité syndicale jusqu'au bout du conflit. Le constat de désaccord dressé par la *CGT Poste* à la *DOTC 13* a mis un terme aux négociations départementales à la *DOTC 13* et a ramené les négociations au niveau des établissements dans le cadre de conflits locaux multiples.**

***SUD* a été contraint de s'associer à ce constat de désaccord, pour ne pas rompre l'unité syndicale devant la Direction, tout en expliquant à la *CGT Poste* et au personnel que ce constat mettait fin au conflit départemental et qu'il serait difficile d'obtenir localement ce qui n'a pas été obtenu sur un département.**

## **☒ Une mobilisation des jeunes :**

Les jeunes postiers des Bouches du Rhône ont représenté la majorité des grévistes dans ce conflit départemental de la distribution. Cette mobilisation de la jeunesse est encourageante car elle démontre que malgré le matraquage de communication de l'entreprise sur les jeunes contractuels qui représentent l'avenir de *La Poste*.

Pour nombre de ces jeunes, ce conflit était leur premier conflit d'importance et leur détermination ont démontré à la Direction le niveau de combativité de ces nouveaux agents.

Ce conflit a permis de rassembler les personnels au sein des centres courrier et c'est à nous, Organisation Syndicale, de travailler à la constitution de sections syndicales autonomes dans les centres afin que celles-ci puissent s'organiser face à leur Direction locale.



**La Poste devra compter sur les jeunes postiers car comme nous le disons souvent :**

**« Ils ne feront pas *La Poste* sans les Postiers !!! »**

## **☒ Une DOTC 13 de « pantins » pilotée par le Siège :**

A l'heure où le Siège nous parle de déconcentration des responsabilités des managers, nous observons une centralisation des pouvoirs auprès du Siège de *La Poste* et de son Président, tel un monarque dans son royaume avec une armada de cadres supérieurs dévoués corps et âmes à ses quatre volontés et une *DOTC 13* transformée en une simple chambre d'enregistrement...

Nous avons pu observer, dans le cadre de ce conflit, les limites de la *DOTC 13* en matière de prises de décisions politiques et techniques.

**Pendant 18 jours**, une délégation de trois à quatre cadres supérieurs a été placée devant les organisations syndicales et les personnels, sans véritables mandats de négociations, pour simplement écouter les doléances des agents et quand cette délégation faisait mine d'avancer un temps soit peu sur les revendications des personnels, ces cadres se faisaient directement remonter les bretelles par le Directeur de la *DOTC 13*, lui-même « menottés » par le *Siège de La Poste*.

Le *Siège de La Poste*, dans un esprit revancharde, a décidé de s'attaquer aux « vilains postiers des Bouches du Rhône » pour tenter de briser le rapport de force de notre département qui est connu et reconnu sur tout le territoire.

## **☒ Une distribution parallèle pitoyable :**

*La Poste* dans sa volonté de briser la grève a fait appel à des centaines d'intérimaires pour distribuer le courrier des grévistes, en déclarant par voie de presse que ceux-ci étaient soi disant assermentés pour effectuer des opérations postales.

Les conséquences de cette distribution d'amateurs ont été catastrophiques pour les usagers, entreprises et collectivités territoriales qui ont retrouvé leur courrier distribué dans de piètres conditions : dans les caniveaux, sur des boîtes aux lettres, dessous les portes ou dans les boîtes aux lettres des voisins voire jamais retrouvé...

**La pitoyable distribution réalisée par les intérimaires remplaçant les grévistes démontre, une fois de plus, que n'est pas facteur qui veut et que la *DOTC 13* doit reconnaître notre professionnalisme !**

## **Une Directrice de la communication digne de PINOCCHIO « dans ses grands jours » :**



*Nous pensions avoir tout vu en matière de communication mensongère de **La Poste** mais il faut bien le reconnaître, la communication tendancieuse a atteint son point de paroxysme depuis l'arrivée de la nouvelle directrice de la communication de la **DOTC 13**.*

*Peter l'avait déclaré dans son principe il y a fort longtemps : « Plus l'on grimpe dans la hiérarchie, plus l'on atteint son niveau d'incompétence... » !!!*

*Dans le cas présent, on pourrait dire, que plus **La Poste** ment dans sa communication, plus la vérité devient fiction...*

### **Le TOP 5 du mensonge de la **DOTC 13** :**

**1<sup>er</sup> mensonge :** « *La Poste ne supprime pas d'emploi au contraire elle en crée énormément.* »

**2<sup>e</sup> mensonge :** « *La Poste a un modèle social exemplaire en matière de recrutement.* »

**3<sup>e</sup> mensonge :** « *La grève n'a aucune conséquence sur la distribution du Courrier.* »

**4<sup>e</sup> mensonge :** « *Il n'y a aucun courrier en souffrance dans le département.* »

**5<sup>e</sup> mensonge :** « *Les intérimaires embauchés par La Poste sont tous assermentés.* »

**Quand *La Poste* en arrive à ce genre de mensonge c'est que celle-ci n'a pas d'arguments pour justifier sa politique de destruction massive en terme d'emplois et de conditions de vie au travail de l'ensemble des postiers !!!**

**Ce conflit départemental des postiers de la Distribution a coûté énormément à la Direction du Courrier qui derrière ses airs de « patrons à l'aise » est amère de la situation !!!**

**Ces patrons doivent rendre des comptes aux usagers, entreprises et collectivités territoriales ainsi qu'à leur propre hiérarchie sur la distribution catastrophique du Courrier dont ils sont entièrement responsables !!!**